

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Missions : Création d'un lieu immersif et numérique

AO – LOT2 - Prestation n°2.1 :

Équiper la Cité des Métiers de 3 pc, 3 tablettes numériques, 3 smartphones sans abonnement téléphonique et d'un écran tactile interactif muni de son système de visioconférence

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavailon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte qu'elle lance un appel d'offres pour l'achat de 3 pc, de 3 tablettes numériques, de 3 smartphones sans abonnement téléphonique et d'un écran numérique interactif pour créer et développer une nouvelle offre de services autour de l'appropriation des outils informatiques et numériques, en collectif ou en individuel pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique.



© 2019 Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet ACTE'INOV est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Social Européen

Structure labellisée



Dans le cadre de



Avec le soutien de



II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les objectifs en se dotant de ces outils sont de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers,
- mettre en lumière la richesse et la particularité des différents secteurs d'activités,
- prendre conscience de ses compétences,
- désacraliser le monde de l'entreprise,
- ouvrir le champ des possibles,
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes.

Les partenaires sont :

- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Oriente (SPRO).

Les publics ciblés sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.ees et les actifs.ves en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les porteur.se.s de projets / les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises,
- etc.

Le matériel doit être solide, fiable et léger avec une grande autonomie de batterie.

III. TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des Pc, tablettes, smartphones et de l'écran tactile numérique se fera :

- Principalement dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- Lors des Forums extérieurs du territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence où la Cité est présente.

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Cet appel d'offre est divisé en 3 sous-lots indépendants décrits ci-dessous. Le prestataire peut choisir de ne répondre qu'à un seul sous-lot.

1) SOUS LOT 1 – Prestation n° 2.1-a : Equipement de 3 pcs portables

- **Livraison de 3 pcs portables ayant au minimum les caractéristiques suivantes :**
(Livraison souhaitée : entre le 11 et le 15 novembre 2019)

Processeur Intel Core i5 ou i7 - RAM 8 Go - 256 Go SSD mini
Ecran 15,6"
Windows 10 pro
Webcam intégrée
Ports : HDMI – USB – USB 3 C - Ethernet
Garantie 1 an minimum, 3 ans serait un plus
Budget max : 1 100 euros TTC par pc portable

2) SOUS LOT 2 – Prestation n° 2.1-b : Equipement de 3 tablettes numériques et de 3 téléphones portables de type smartphone

- **Livraison de 3 tablettes numériques :**
(Livraison souhaitée : entre le 11 et le 15 novembre 2019)
10 pouces environ – 32Go
Budget max : 320 TTC par tablette
- **Livraison de 3 téléphones portables de type smartphone :**
(Livraison souhaitée : entre le 11 et le 15 novembre 2019)
Android – 5 pouces minimum
Budget max : 200 TTC par téléphone

3) SOUS LOT 3 – Prestation n° 2.1-c : Equipement d'un écran interactif tactile

- **Un écran interactif tactile 65 "**
(Livraison souhaitée : 1^{er} trimestre 2020)
Interface Android 7.1
Windows 10 pro
Logiciel interactif inclus
Multitouch
Résolution UHD
Anti-reflet
Wifi - Bluetooth
Connectique complète : VGA – HDMI– USB – Ethernet – AUDIO, VIDEO
Hauts parleurs intégrés (2*15W ou 3*15W)
Garantie sur site 3 ans minimum
Rack Ops intégré pour insérer un ordinateur
- **OPS : Pc Windows pro 10 – I5 ou i7 avec clavier sans fil**
- **Support mobile électrique ajustable en hauteur et inclinable avec possibilité de mettre l'écran à l'horizontal.**
- **Système de Visioconférence :** camera Full HD, Zoom numérique, plage panoramique 206°, haut-parleur en duplex intégral avec microphone 360°, compatible skype, google hangout, cisco Webex, support mural et télécommande.
- **Formation de prise en main**
- **Garantie 3 ans sur site**
- **Installation Ecran et système de visioconférence**

Usages :

- **En atelier pour former, aider et informer** un petit groupe de 3 à 10 personnes. Les apprenants disposeront de pcs, et/ou smartphones et/ou tablettes. Ces périphériques pourront s'afficher sur l'écran interactif pour favoriser l'apprentissage. (technologie BYOD possible).
- **En forum :** En mode présentation ou démonstration, avec la possibilité d'installer des logiciels tiers sur le pc pour bénéficier de l'attrait de l'écran.
- **En Réunion :** Pour favoriser le partage et la collaboration. Tableau blanc numérique : Envoi par email aux participants de la présentation annotée.
- **En Vidéoconférence**

Budget max : 7 300 € TTC

4) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vue de la description des sous-lots mentionnés ci-dessus, le prestataire retenu pour chacun des sous-lots devra impérativement réaliser :

1. Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure,
2. Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du.de la dirigeant.e de la structure.

Livraison de 3 pcs portables, 3 tablettes et 3 smartphones sans abonnement téléphonique – pour l'année 2019.

Livraison/installation/formation de l'écran numérique interactif conformément au descriptif ci-dessus – pour l'année 2020.

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT2 – Prestation n°2.1 »

V. DURÉE ET CALENDRIER

1) DURÉE :

SOUS LOT 1	Prestation 2.1-a : Équipement de 3 pcs	Prestation à réaliser en 2019
SOUS LOT 2	Prestation 2.1-b : Équipement de 3 tablettes numériques + 3 téléphones	Prestation à réaliser en 2019
SOUS LOT 3	Prestation 2.1-c : Équipement d'un écran interactif tactile	Prestation à réaliser en 2020

2) CALENDRIER :

- Le 30 septembre 2019 : Lancement de l'appel à prestataire,
- Le 30 octobre 2019 : Date limite de remise des offres,
- A partir du 04 novembre 2019 : Retours positifs et négatifs de la Cité des Métiers aux prestataires-candidats,
- Entre le 11 et le 15 novembre 2019 : Date prévisionnelle de livraison du matériel pour le sous-lot 1 et le sous-lot 2,
- Sur le 1^{er} trimestre 2020 : Date prévisionnelle de livraison du matériel pour le sous-lot 3.

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel détaillée et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce courriel et/ou cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Règlement 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel à prestataires financé par le Fond Social Européen, le/la prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1)

VIII. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants (**sur 30 points**) :

CRITERES DE SELECTION	Points
1) Prix de l'offre	/ 10 points
2) Cohérence technique en fonction des critères demandés	/ 10 points
3) Garantie matériel / Service après-vente	/ 8 points
4) Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
5) Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le/la prestataire retenu.e.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT2 – Prestation n°2.1 :

Création d'un lieu immersif et numérique :
Equiper la Cité des Métiers de 3 PC portables, 3 tablettes
et 3 smartphones sans abonnement numérique
+ 1 écran tactile interactif

ATTENTION !!!

- Le montant maximal du sous lot 1 n'excèdera pas 3 300 € TTC. Celui du sous lot 2 n'excèdera pas 1 560 € TTC. Celui du sous-lot 3, 7 300 € TTC. Au-dessus de ces montants, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Isabelle CHEVALIER

Responsable des techniques d'information et de communication

ichevalier@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76 / 06 03 52 41 38

Les offres devront être transmises avant :

le Mercredi 30 octobre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)



© 2019 Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet ACTE'INOV est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Social Européen

Structure labélisée



Dans le cadre de



Avec le soutien de



Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement¹ ou avec réfaction.

¹ Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.